

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	Nom du produit	FDS n° 138
	<b>Flat Out™</b>	Date de révision
	Utilisation du produit	<b>31.08.2011</b>
	Mélange pour comptoir préfabriqué	<b>Page 1 / 4</b>

## SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM : BUTTERFIELD COLOR, INC  
ADRESSE : 625 W. Illinois Ave.  
AURORA, IL 60506  
TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-424-9300  
TÉLÉPHONE INFORMATION : 800-282-3388  
NOM DU PRODUIT : Mélange pour comptoir Flat Out<sup>MC</sup>

## SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

**APERÇU DES URGENCES :** Poudre blanche inodore et non combustible.

**MISE EN GARDE** Une exposition unique de courte durée à la poudre sèche ne devrait pas provoquer de dommage grave. Peut irriter les yeux. L'exposition au mélange humide peut provoquer une destruction grave et potentiellement permanente des tissus (cutanés ou oculaires) sous la forme de brûlures chimiques (caustiques). Le même type de destruction de tissus peut se produire si des surfaces mouillées ou humide du corps sont exposées à la poudre sèche pendant une durée suffisante.

**EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ** Les effets possibles sur la santé dépendent de la durée et du degré d'exposition.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** L'exposition à la poussière en suspension dans l'air peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou différée. Le contact des yeux à des quantités plus importantes de poudre sèche ou à des éclaboussures de poudre mouillée peuvent provoquer des effets divers, depuis l'irritation oculaire modérée à l'abrasion de la cornée ou à des brûlures chimiques, voire la cécité.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** L'exposition à la poudre sèche peut provoquer une dessiccation de la peau entraînant une légère irritation ou des effets plus notables causés par l'aggravation d'autres problèmes de santé. Le contact de la poudre sèche avec la peau mouillée ou l'exposition à la poudre humide ou mouillée peut provoquer des effets cutanés plus graves, notamment épaissement, craquellement ou fissuration de la peau. L'exposition prolongée peut provoquer des lésions cutanées graves. Certaines personnes peuvent présenter une réaction allergique après exposition à la poudre.

**INHALATION :** L'exposition par inhalation à la silice (quartz) peut provoquer des lésions pulmonaires différées, notamment la silicose, une maladie pulmonaire invalidante voire mortelle, et/ou provoquer ou aggraver d'autres maladies ou problèmes pulmonaires.

**INGESTION :** Une gêne interne ou des effets nocifs sont possibles en cas d'ingestion de grandes quantités.

**PROBLÈMES MÉDICAUX GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉS PAR L'EXPOSITION :** L'état des personnes souffrant d'une maladie pulmonaire (bronchite, emphysème ou bronchopneumopathie chronique obstructive, par ex.) peut être aggravé par l'exposition.

## SECTION III – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	PEL (OSHA) mg/m <sup>3</sup>	TLV (ACGIH) mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL mg/m <sup>3</sup>
Silice, quartz, SiO <sub>2</sub>	14808-60-7	10/% SiO <sub>2</sub> +2	0,1	0,05
Ciment de sulfoaluminat de calcium	960375-09-1	5 (poussière inhalable)	10 (poussière totale)	10
Ciment Portland	65997-15-1	Poussière nuisible	Poussière nuisible	Poussière nuisible
Oxyde de verre	65997-17-3	Poussière nuisible	Poussière nuisible	Poussière nuisible
Poussières nuisibles	--	15 (poussière totale) 5 (poussière inhalable)	10 3 (poussière inhalable)	10 (poussière totale) 5 (poussière inhalable)

## SECTION IV – PREMIERS SOINS

**INHALATION :** Amener la victime à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire pas. Administrer de l'oxygène si la respiration est laborieuse.

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Rincer immédiatement la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

**CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Obtenir des soins médicaux si les symptômes persistent.

**EN CAS D'INGESTION :** Rincer la bouche. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

**INFORMATION GÉNÉRALE :** Appeler le service médical d'urgence. S'assurer que le personnel médical est informé des substances concernées et qu'il prend les précautions nécessaires pour se protéger et éviter de propager la contamination.

## SECTION V – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**MOYENS D'EXTINCTION :** INCENDIE IMPORTANT : Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse normale.  
PETITS INCENDIES : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, jet d'eau ou mousse normale.

**MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS :** Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	Nom du produit	FDS n° <b>138</b>
	<b>Flat Out™</b>	Date de révision
	Utilisation du produit	<b>31.08.2011</b>
	Mélange pour comptoir préfabriqué	<b>Page 2 / 4</b>

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : INCENDIES IMPORTANTS : Éloigner les récipients de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Ne pas éparpiller les matières déversées avec des jets d'eau sous haute pression. Endiguer l'eau d'extinction pour son élimination ultérieure.  
Aucune donnée disponible

RISQUES INHABITUELS  
D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :  
PRODUITS DE COMBUSTION  
DANGEREUX :  
Aucune donnée disponible

PROTECTION DES POMPIERS : Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive. Les vêtements protecteurs de pompiers de bâtiments n'offrent qu'une protection limitée.

## = SECTION VI - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE =

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Ne pas toucher la matière déversée ni marcher à travers.

PROCÉDURES D'URGENCE : Tenir le personnel non autorisé à l'écart.

PRÉCAUTIONS RELATIVES : DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Empêcher le déversement dans des cours d'eau, égouts, sous-sols

À L'ENVIRONNEMENT : ou espaces fermés.

MESURES À PRENDRE POUR Éviter de produire de la poussière.

L'ISOLATION/LE NETTOYAGE : PETITS DÉVERSEMENTS SECS : Avec une pelle propre, placer le matériau dans un récipient propre et sec et couvrir sans sceller ; éloigner les récipients de la zone d'incendie.

DÉVERSEMENTS IMPORTANTS : Couvrir la poudre déversée d'une bâche ou d'une feuille de plastique pour minimiser sa propagation. Endiguer très en avant du déversement en vue d'une élimination ultérieure.

MATIÈRES INTERDITES : Aucune donnée disponible

## ===== SECTION VII - MANUTENTION ET STOCKAGE =====

MANUTENTION : Ne pas utiliser dans des endroits sans ventilation suffisante.

STOCKAGE : Ventiler les espaces fermés. Garder le récipient fermé.

MATÉRIAUX D'EMBALLAGE  
SPÉCIAUX : Aucune donnée disponible

MATIÈRES INCOMPATIBLES  
OU SOURCES D'INFLAMMATION : Aucune donnée disponible

## = SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE =



PICTOGRAMMES :  
PROTECTION DES YEUX : Lunettes de sécurité à écrans latéraux ou lunettes à coques.

PROTECTION DES MAINS : Gants appropriés.

PROTECTION DU CORPS : Un vêtement adapté pour minimiser le contact avec la peau est conseillé.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Pour les expositions limitées, utiliser un masque à poussière N95. Pour les expositions prolongées, porter un appareil respiratoire à filtres à particules de haute efficacité (HEPA). Suivre la réglementation OSHA 29 CFR 1910.134 ou la norme européenne EN 149. Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA ou EN 149 (norme européenne) si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes sont ressentis.

CONSIDÉRATIONS INDUSTRIELLES GÉNÉRALES : Se laver les mains avant de manger.

MESURES/CONTRÔLES  
D'INGÉNIERIE : Ventilation par dilution. Systèmes de ventilation adaptés comme il se doit pour maintenir les concentrations en contaminants atmosphériques en dessous des valeurs limites d'exposition en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	Nom du produit <b>Flat Out™</b>	FDS n° <b>138</b>
	Utilisation du produit Mélange pour comptoir préfabriqué	Date de révision <b>31.08.2011</b>
		<b>Page 3 / 4</b>

## CONSEILS/LIMITES D'EXPOSITION

COMPOSANTS DANGEREUX	RÉSULTAT	ACGIH mg/m <sup>3</sup>	NIOSH mg/m <sup>3</sup>	OSHA mg/m <sup>3</sup>
Silice, quartz, SiO <sub>2</sub> (14808-60-7)	TWA	10 TWAEV (ne contenant pas d'amiante < 1% silice cristalline, poussière totale)	10 TWA (poussière totale) 5 TWA (poussière inhalable)	15 TWA (poussière totale) 5 TWA (fraction inhalable)
Ciment de sulfoaluminat de calcium (960375-09-1)		10 TWAEV	10 TWA (poussière totale) 5 TWA (poussière inhalable)	Non établi
Ciment Portland (65997-15-1)	TWA	0,025 TWAEV (fraction inhalable)	0,05 TWA (poussière inhalable)	Non établi

### NOTATIONS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

#### ACGIH

Silice, quartz, SiO<sub>2</sub> (14808-60-7) : Cancérogènes (A4 – Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.)

Ciment Portland (65997-15-1) : Cancérogènes (A2 – Cancérogène présumé pour l'homme)

### SUPPLÉMENT SUR LES LIMITES D'EXPOSITION

#### OSHA

Silice, quartz, SiO<sub>2</sub> (14808-60-7) : Poussières minérales : ((30)/(%) SiO<sub>2</sub>+2) mg/m<sup>3</sup> TWA, poussière totale; (250)/(%) SiO<sub>2</sub>+5) mppcf TWA, fraction inhalable; (10)/(%) SiO<sub>2</sub>+2) mg/m<sup>3</sup> TWA, fraction inhalable)

Ciment Portland (65997-15-1) : Poussières minérales : (50 mppcf TWA (<1% silice cristalline))

#### ACGIH

Silice, quartz, SiO<sub>2</sub> (14808-60-7) : BASE TLV – EFFETS CRITIQUES : (cancer du poumon; fibrose pulmonaire)

Ciment Portland (65997-15-1) : BASE TLV – EFFETS CRITIQUES : (fonction respiratoire; symptômes respiratoires; asthme)

#### Légende des abréviations

TWAEV = (Time-Weighted Average Exposure Value) valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

TWA = (Time-Weighted Average) moyenne pondérée dans le temps basée sur des expositions de 8 h/jour, 40 h/semaine

ACGIH = American Conference on Governmental Industrial Hygiene

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health

OSHA = Occupational Safety and Health Administration

## ===== SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES =====

TENSION DE VAPEUR (mmHg)

Sans objet

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)

Non déterminé

DENSITÉ (EAU = 1)

> 1

TAUX D'ÉVAPORATION (EAU = 1)

Non déterminé

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Légèrement soluble

POINT DE FUSION

Sans objet

ÉTAT PHYSIQUE

Poudre

APPARENCE ET ODEUR

Blanc, inodore

## ===== SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ =====

STABILITÉ : Stable sous conditions normales de température et de pression.

MATÉRIAUX À ÉVITER : Agents oxydants forts, contact accidentel avec de l'eau

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produit pas.

## ===== SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES =====

NOM DU COMPOSANT	CONCENTRATION	CAS	DONNÉES
Silice, quartz, SiO <sub>2</sub>	40-70 %	14808-60-7	TOXICITÉ AIGUË : ORL-RAT DTmin : 120 g/kg; IHL-HMN CTmin : 16 mppcf/8h/17,9Y-I; IHL-RAT CTmin : 25 mg/m <sup>3</sup> /5D-I; IHL-RAT CTmin : 58 mg/m <sup>3</sup> /13W-I; IHL-RAT CTmin : 108 mg/m <sup>3</sup> /6H/3D-I; Tumorigène/cancérogène : IHL-RAT CTmin : 50 mg/m <sup>3</sup> /6H/71W-I

Légende des abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	Nom du produit <b>Flat Out™</b>	FDS n° <b>138</b> Date de révision <b>31.08.2011</b>
	Utilisation du produit Mélange pour comptoir préfabriqué	Page <b>4 / 4</b>

CT = concentration toxique DT = dose toxique

## ===== SECTION XII – DONNÉES ÉCOLOGIQUES =====

Aucune toxicité inhabituelle reconnue pour les plantes ou les animaux.

## ===== SECTION XIII – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT =====

PRODUIT : Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

EMBALLAGE : Éliminer le contenu et/ou le récipient conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

## ===== SECTION XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT =====

DOT - États-Unis - Department of Transportation

Nom d'expédition : Non réglementé

TMD - Canada - Transport de marchandises dangereuses

Nom d'expédition : Non réglementé

OMI-IMDG – Transport maritime international

Nom d'expédition : Non réglementé

ADN - Europe - Transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

Nom d'expédition : Non réglementé

IATA - Association du transport aérien international

Nom d'expédition : Non réglementé

ADR - Europe - Transport des marchandises dangereuses par route

Nom d'expédition : Non réglementé

RID - Europe - Transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

Nom d'expédition : Non réglementé

## ===== SECTION XV – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION =====

CLASSIFICATIONS DE DANGERS SARA Aigu, chronique

MENTIONS DE RISQUE ET DE SÉCURITÉ R48/20 Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R49 Peut provoquer le cancer par inhalation.

S53 Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

## LOIS DES ÉTATS SUR LE DROIT À L'INFORMATION

COMPONENT	CAS	MA	NJ	PA
Silice, quartz, SiO <sub>2</sub>	14808-60-7	Oui	Oui	Oui
Ciment de sulfoaluminate de calcium	(960375-09-1)	Oui	Oui	Oui
Ciment Portland	65997-15-1	Oui	Oui	Oui
Calcaire	1317-65-3	Non	Non	Non
Oxyde de verre	65997-17-3	Non	Non	Non

## ===== SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS =====

	SANTÉ	INFLAMMABILITÉ	RÉACTIVITÉ	PROTECTION INDIVIDUELLE
CLASSEMENT HMIS :	1	0	0	B Lunettes de sécurité, gants

Les renseignements contenus dans ce document sont fournis sans aucune garantie. Les employeurs sont invités à utiliser ces renseignements uniquement pour compléter d'autres informations recueillies par eux et à établir de façon indépendante si les informations de toutes les sources sont appropriées et complètes afin d'assurer un emploi correct de ces matières et de protéger la sécurité et la santé des employés.